



Département  
Seine-et-Marne  
Arrondissement  
Provins  
Canton  
Provins

COMMUNE DE LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux le jeudi dix-huit août à 18 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Louan Villegruis Fontaine se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

<b>Étaient présents</b>	Mrs DANE,,BOURDON, BRODARD N., BRUNIER, BRODARD F., MARTIN Mmes BOURBONNEUX, MANTEZ, CORRAL-MUR, VILLENAVE
<b>Excusé représenté</b>	M. BRODARD F. pouvoir à Mme BOURBONNEUX Etienne
<b>Excusé non représenté</b>	
<b>Absent</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme BOURBONNEUX Etienne
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	10
<b>Nombre de conseillers présents</b>	9
<b>Nombre de conseillers représentés</b>	1
<b>Nombre de conseiller non excusé non représenté</b>	
<b>Nombre de conseillers votants</b>	
<b>Date de la convocation</b>	11/08/2022

**Annule et remplace**

**D 2022-041 – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRURE ET D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT BON**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19, R.123-1 et suivants,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** le code général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté Préfectoral n° 2022-EP-141-IC

**Vu** l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementales de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune Saint Bon présentée par la société EDPR France Holding

**Considérant** que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis, sur l'autorisation de demande de construire et d'exploiter un par éolien sur la commune de Saint Bon, de l'enquête publique et au plus tard le 30 octobre 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**EMET** un avis DEFAVORABLE

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le 19 août 2022  
Le Maire  
James DANE

Envoyé en préfecture le 29/08/2022  
Reçu en préfecture le 29/08/2022  
Affiché le 29/08/2022  
ID : 077-217702620-20220718-D0202041B-DE